

# La charia dans les Landes ! Sur la plage, en meute avec 4 amis, il demandait aux femmes de se rhabiller

écrit par Jules Ferry | 26 août 2021



*C'est sur la plage de Messanges (photo) que le prévenu a été interpellé lors d'un contrôle d'identité.*

## **Un bénévole zélé, au service de la charia, repéré dans les Landes !**

**Plage de Messanges (40) : interpellé pour avoir demandé aux femmes de se rhabiller**

**Assigné à résidence en Mayenne dans l'attente de son expulsion vers le Maroc, un homme de 25 ans a été retrouvé à Messanges, avec des amis, en train d'alpaguer des touristes en maillot de bain**

Le 21 août dernier, les nageurs sauveteurs CRS qui surveillent la baignade, à Messanges, sont informés par des touristes que **cinq individus arpentent la plage, importunant les femmes en maillot de bain, en leur demandant de se rhabiller.** Un contrôle d'identité est effectué, et les militaires découvrent que l'un d'eux fait l'objet d'un arrêté d'expulsion du territoire, délivré le 6 août dernier. Un arrêté assorti d'une interdiction de quitter son domicile de la Mayenne, et de pointer régulièrement auprès des autorités.

### **Sept condamnations**

*« Je suis pacsé, j'ai un enfant qui est né en juin, et ma femme était descendue dans sa famille à Bordeaux, donc pour le retour, je suis venu les chercher », tente de justifier le prévenu.*

*« Et pour passer par Bordeaux, vous passez l'après-midi sur la plage de Messanges ? », interroge la présidente du tribunal...*

*« Un groupe de copains m'a appelé, je suis venu, mais ce n'est pas moi qui ai demandé aux femmes de se couvrir », a-t-il cru bon d'ajouter.*

**Côté casier judiciaire, déjà sept condamnations, et une première expulsion vers le Maroc. Le prévenu, dont**

l'identité est difficile à établir, jure qu'il n'est pas l'auteur des précédents méfaits, qu'il est victime des agissements d'un homonyme.

La semaine dernière, il avait déjà été rappelé à l'ordre pour ne pas s'être trouvé à son domicile pendant la période d'astreinte.

*« Ce n'est jamais de sa faute, je pense que six mois d'emprisonnement avec mandat de dépôt le feront réfléchir »*, tranche la vice-procureure. Finalement, trois mois d'emprisonnement avec mandat de dépôt ont été prononcés à la fin de l'audience.

[Note de J.F. : quid des quatre autres...]

## **SUD OUEST**

**Merci bien pour ses services de superviseur de la charia, mais en France, nos femmes ne portent pas le burkini.**

**Qu'il retourne au Maroc au milieu de ses semblables et que ceux déjà présents respectent nos coutumes.**

